

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Auteur = Reçu en préfecture le 30/06/2026

Nombre de pages : 19

Nombre de décisions : 12

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 18

VOTES :

Contre : 0 Pour : 18 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la
préfecture et affichage

Délibération n° D 2026-06-26 / 07

Date de la séance : 26 juin 2026

Date de la convocation : 19 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six juin, le Conseil Municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur ROUSSILLON Julien, Maire.

Présents : SIMONDANT Martial, ROUSSILLON Julien, CROUZET Rémy, MABILON Sandrine, MILARD Valérie, NOVO Daniel, TRICAUD Frédéric, LAGER Corine, PRESSON Julie, GUETAT Suzanne, RODRIGUES David, BLACHE Tanguy et LAVERLOCHERE Jean-Yves.

Absents avec pouvoir : LECOMTE LEMOINE Brigitte qui donne pouvoir à ROUSSILLON Julien
LEININGER Baptiste qui donne pouvoir à BLACHE Tanguy
CALLAMARD Rémy qui donne pouvoir à TANGUY BLACHE
CLERC Edith qui donne pouvoir à MILARD Valérie
FAVRE-NOVEL Anne-Sophie qui donne pouvoir à MABILON Sandrine

Absente : MACIA Stéphanie

**PRISE EN CHARGE PARTIELLE DE LA FACTURE DE DECORATION DES VITRINES
D'ARTAS**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la volonté de la commune de dynamiser le commerce local et d'animer le centre-bourg,

Vu la facture présentée par M. Cédric Créa relative à la décoration des vitrines d'Artas sur le thème de la Coupe du Monde, d'un montant total de 860.00 euros,

Considérant que cette opération bénéficie à plusieurs commerces de la commune,

Considérant que chaque commerçant concerné prend en charge la décoration de sa propre vitrine,

Considérant qu'il convient de répartir équitablement les participations financières,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DIT** que le paiement de la facture de Cédric Créa d'un montant total de 860 euros, relative à la décoration des vitrines d'Artas sera répartie comme suit :

- Épicerie Caruso : 120.00 euros, correspondant à la décoration de sa vitrine,
- Boucherie Gérin : 48.00 euros, correspondant à la décoration de sa vitrine,
- Commune d'ARTAS : 692.00 euros.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire
Julien ROUSSILLON



Le secrétaire de séance
Rémy CROUZET

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'R' and 'C' followed by a horizontal line.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 038-213800154-20260626-DEL2026062607-DE

S²LOW